



**LAMBALLE
TERRE & MER**

Communauté d'agglomération

LAMBALLE-ARMOR, le 13 janvier 2021

Direction Environnement
Références : 2021_01_RT
Affaire suivie par :
Romuald TOUSSAINT

Monsieur le Président
Association HALTE AUX MAREES VERTES
11 rue du Stade
22 120 POMMERET

Objet :
Gestion du Volet curatif du plan « algues vertes »

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 18 décembre dernier, vous m'interpellez sur la gestion du volet curatif du plan « algues vertes » et me demandez de lancer « sans délai » un appel d'offre pour procéder aux ramassages d'algues vertes. Je souhaitais vous apporter les éléments de réponses nécessaires pour votre bonne information.

Lamballe Terre & Mer est compétente et assure, pour le compte de ses communes, le ramassage et le traitement des algues vertes, ceci dans la limite des possibilités techniques (pas de ramassage sur vasières par exemple). Je vous rappelle ici que les aspects liés au risque sanitaire et à la sécurisation des zones dangereuses relèvent en revanche des pouvoirs de police du Maire et du Préfet (concernant le Domaine Public Maritime).

Je peux vous rassurer sur un point : il n'y a pas de carence dans les ramassages d'algues vertes. Ceux-ci peuvent être organisés chaque fois que nécessaire, et ce toute l'année si besoin. En effet, le marché actuel court jusqu'au 17 mai 2021. Le marché suivant, qui sera passé en groupement de commande avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, afin de s'assurer d'avoir le(s) même(s) prestataire(s) pour une bonne coordination à l'échelle de la Baie, sera effectif dès le 18 mai 2021.

Un point dans votre courrier attire particulièrement mon attention : vous prétendez que des exploitants agricoles viennent chercher des algues vertes directement sur la plage pour les épandre sur des terres voisines. Evidemment, cette information est erronée. Si les algues sont prioritairement évacuées vers le site de Launay-Lantic (Kerval), elles peuvent aussi être épandues sur des terres agricoles. Cette pratique est d'ailleurs en vigueur depuis plus de 20 ans sur la baie de Saint-Michel-en grèves.

Lorsque ces épandages sont décidés, ils sont réalisés dans le cadre du marché de ramassage, par des sous-traitants qui sont des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) et non des exploitants agricoles. Ces ETA sont soumises aux mêmes règles de sécurité que celles prévues au marché (en accord avec les préconisations de la CARSAT et de la DIRECCTE).

Les épandages font dans tous les cas l'objet d'un conventionnement avec les exploitants acceptant des algues, ceux-ci s'engageant notamment à intégrer les faibles apports azotés à leurs plans d'épandage et leurs cahiers de fertilisation.

Quant aux prévisions d'une marée verte précoce et importante en 2021, si nous ne sommes pas devins, nous savons que c'est une possibilité, surtout en cas de conditions hivernales (tempêtes, houle) trop peu dispersives (exemple de l'année 2019). Si cette situation venait à se produire, nous nous efforcerons, comme chaque année, de gérer au mieux le ramassage et le traitement des échouages accessibles.

Comme vous le soulignez également, le travail mené dans le cadre des Plans de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) sur la réduction des flux de nitrates, s'il a déjà permis de réduire considérablement les apports d'azote dans la baie, doit être poursuivi, et Lamballe Terre & Mer, avec ses partenaires, y est engagée. Il convient toutefois d'être conscients, collectivement, que les résultats qui pourront être obtenus peuvent ne pas avoir un impact à très court terme sur l'importance des marées vertes, compte tenu du nombre de facteurs influençant celles-ci.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Copie :

M. le Préfet des Côtes d'Armor

M. le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

M. le Président de la Chambre d'Agriculture 22

Thierry ANDRIEUX

Président de Lamballe Terre & Mer

